



NOTE DE SERVICE

DATE Le 9 février 2006

AUX Sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels fédérales
Sociétés d'assurances multirisques fédérales

C.C. Actuaires désignés des sociétés d'assurance- vie et sociétés de secours mutuels fédérales
Actuaires désignés des sociétés d'assurances multirisques fédérales

DE August Chow
Directeur principal, Division de l'actuariat

OBJET **Dépôt des rapports actuariels auprès du BSIF**

La présente vise à préciser les exigences entourant le dépôt des rapports actuariels suivants auprès du BSIF:

1. le Rapport de l'actuaire désigné (RAD);
2. le Rapports sur l'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC);
3. le Rapport d'examen externe (REE).

Pour chacun de ces rapports, la société doit soumettre :

- deux exemplaires imprimés;
- un exemplaire sur disquette ou sur CD-ROM en format Word ou, de préférence, PDF;
- un exemplaire sur support électronique des tableaux requis du RAD en format Excel (sociétés d'assurance-vie) et des tableaux des sinistres non payés et des indices de perte en format ASCII (sociétés d'assurances multirisques).

Les dates limites de dépôt de ces documents auprès du BSIF sont indiquées sur le site Web, sous *Sociétés d'assurance-vie et de secours mutuels / Relevés financiers et Instructions / Note à l'actuaire*.

.../2



BSIF
OSFI

255, rue Albert
Ottawa, Canada
K1A 0H2

www.osfi-bsif.gc.ca

Canada

Ces rapports doivent être transmis à la **Division de l'information réglementaire (DIR)** à l'adresse suivante:

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Division de l'information réglementaire
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2

À noter que, pour des raisons de sécurité, les rapports ne doivent pas être transmis par courriel.